



Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable
de VIC FEZENSAC
26 avenue des Pyrénées - 32190 VIC FEZENSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du 18 septembre 2020

L'an deux mille vingt et le dix-huit du mois de septembre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du SIAEP de VIC FEZENSAC s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr DESENLIS Benoit, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

DELLAS Annie ; BUFFIN François ; BERGES Nathalie ; DUBUC Sophie ; DOAT Jean-Pierre ; SILLIERES Jean-Raymond ; VAISSE Jacques Michel ; CAUSERO Georges ; AGUT Corinne ; LASBATS Jerome ; LEBE Michel ; ZANARDO Cedric ; ROQUES Damien ; HUBERT Jean-Pierre ; GASPARINI Vanneck ; CASSAGNE Jean-Claude ; NABONNE Jean-Pierre ; DESENLIS Benoit ; DELLA-VEDOVE Jean-Luc ; DUCOQ Jean-Pierre ; LABAT Xavier ; CAMAZZOLA Robert.

AVAIENT DONNÉ UN POUVOIR : COQUET Fabrice ; LEON Helene.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

ÉTAIENT ABSENTS :

ASSISTAIT ÉGALEMENT A CETTE RÉUNION : Le personnel du SIAEP.

Monsieur ROQUES Damien a été désigné comme secrétaire de séance.

OBJET :

DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Le Président, rappelle que le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif de celui-ci.

Ce pourcentage donne pour le comité syndical **un effectif maximum de six vice-présidents.**

Après avoir délibéré,

Vu la proposition de M. le Président de créer 3 postes de vice-présidents,

Le comité syndical décide **à la majorité absolue :**

La création de 3 postes de vice-présidents.

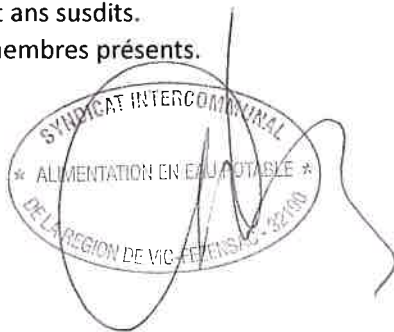
POUR COPIE CONFORME

Ainsi fait et délibéré les jours et ans susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT

Mr DESENLIS Benoit



Transmis à la Préfecture :

Le : 22/09/2020

